

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 12 juin 2014 à 10 h 30
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Denis Coderre, président
M. Marc Demers, vice-président

M. Stéphane Boyer	Mme Manon Gauthier
M. Pierre Charron	Mme Andrée Hénault
Mme Marie Cinq-Mars	M. Paul Larocque
Mme Catherine Clément-Talbot	M. Lionel Perez
Mme Suzanne Dansereau	M. Guy Pilon
M. Claude Dauphin	M. Jean-Marc Robitaille
M. Alain Dépatie	Mme Chantal Rouleau
Mme Chantal Deschamps	M. Philippe Roy
M. Pierre Desrochers	M. Aref Salem
M. Alan DeSousa	Mme Caroline St-Hilaire
M. Bernard Gagnon	M. Peter F. Trent

N'ONT PU ASSISTER

M. Gilles Deguire*, M. Gilbert Dumas*, M. Normand Dyotte* et M. Paul Leduc*.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 4 juin 2014 et l'avis public a été donné le 9 juin 2014.

L'assemblée est déclarée ouverte par le président à 10 h 30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

CC14-031

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Paul Larocque

APPUYÉ PAR : M. Pierre Desrochers

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant après le point 6. un point concernant le SLR sur le pont Champlain et un point sur le parachèvement de l'autoroute 19.



CC14-032 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 24 AVRIL 2014

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : Mme Manon Gauthier

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 avril 2014.

CC14-033 PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-131 adoptée à sa séance du 29 mai 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Alan DeSousa

APPUYÉ PAR : M. Marc Demers

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 2014-62 modifiant le Règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CC14-034 APPROBATION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL CONCERNANT LE MÉTRO

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-106 adoptée à sa séance du 8 mai 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Claude Dauphin

APPUYÉ PAR : M. Aref Salem

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, la partie du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro.

CC14-035 NOMINATION À LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-139 adoptée à sa séance du 29 mai 2014,

PROPOSÉ PAR : Mme Caroline St-Hilaire

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu de nommer Mme Suzanne Dansereau, membre du Conseil, comme membre de la Commission du logement social et de la désigner pour agir à titre de présidente en remplacement de M. Pierre Charron qui demeure membre de la Commission.



CC14-036 NOMINATION À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-139 adoptée à sa séance du 29 mai 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Bernard Gagnon

APPUYÉ PAR : M. Pierre Desrochers

Il est résolu de nommer M. Claude Haineault, maire de la Ville de Beauharnois, comme membre de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances en remplacement de Mme Suzanne Dansereau.

CC14-037 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE14-140 adoptée à sa séance du 29 mai 2014,

PROPOSÉ PAR : M. Bernard Gagnon

APPUYÉ PAR : M. Claude Dauphin

Il est résolu de désigner Mme Ginette Blondin, productrice agricole proposée par la Fédération de l'UPA de la Montérégie, comme membre du comité consultatif agricole.

Rapports des présidents de commission

- M. Pierre Desrochers, vice-président de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, fait rapport des travaux de la Commission.
 - M. Paul Larocque, président de la Commission du transport, fait rapport des travaux de la Commission.
 - Mme Chantal Deschamps, vice-présidente de la Commission de l'aménagement, fait rapport des travaux de la Commission de l'aménagement et du comité organisateur de l'Agora métropolitaine 2015. Elle souligne la participation de la Communauté au VIIe Forum urbain de l'ONU tenu à Medellin en Colombie en avril 2014.
 - M. Stéphane Boyer, président de la Commission de l'environnement, fait rapport des travaux de la Commission.
 - M. Pierre Charron, président sortant de la Commission du logement social, et Mme Suzanne Dansereau, présidente de la Commission, font rapport des travaux de la Commission.
 - M. Bernard Gagnon, président du Comité consultatif agricole, fait rapport des travaux du Comité.
-



CC14-038

SYSTÈME LÉGER SUR RAIL SUR LE PONT CHAMPLAIN

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal a identifié dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, qui a été approuvé par le gouvernement du Québec, le Système léger sur rail (SLR) dans l'axe de l'autoroute 10 (A10) comme un projet de développement prioritaire ;

ATTENDU que la Communauté a reconnu, à nouveau, dans l'exercice de priorisation des projets de transport en commun de la Commission du transport que le SLR-A10 est un projet de développement prioritaire lié au calendrier des travaux de remplacement du Pont Champlain ;

ATTENDU que le choix du mode de transport a fait l'objet de résolutions unanimes, notamment de l'Assemblée nationale du Québec, du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que du conseil de la Ville de Montréal ;

ATTENDU que le SLR est un projet de transport structurant qui permet de consolider l'urbanisation le long de son corridor ;

ATTENDU que le SLR est une solution performante pour limiter la congestion routière ;

ATTENDU qu'un SLR permet de répondre à la forte demande d'achalandage actuelle et projetée estimée entre 28 000 et 37 000 usagers en période de pointe du matin en 2031 ;

ATTENDU que le SLR-A10 doit entrer en service le plus tôt possible après l'ouverture du Pont Champlain afin d'offrir aux usagers un service de transport en commun moderne et efficace, digne d'une Métropole durable, qui offre une alternative durable à l'automobile ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec doit tenir compte de la position des municipalités de la Communauté puisque le financement du SLR est partagé entre ces deux partenaires ;

ATTENDU que plus de 20 millions de dollars ont déjà été consacrés à analyser et à évaluer le mode de transport le plus pertinent dans l'axe de l'A10, depuis le début des années 2000, et que toutes ces études ont retenu le SLR ;

ATTENDU que les analyses avantages-coûts réalisées à ce jour concluent que le SLR est le mode de transport le plus rentable pour cet axe ;

ATTENDU que la conversion d'un mode bus vers un mode SLR est techniquement coûteuse, difficile à réaliser et contraignante pour les usagers, comme le démontre le cas du Transitway d'Ottawa ;

PROPOSÉ PAR : Mme Caroline St-Hilaire

APPUYÉ PAR : M. Claude Dauphin

Il est résolu

De demander au gouvernement du Québec de maintenir le choix de construire un système léger sur rail sur le futur Pont Champlain, ce système devant entrer en service le plus tôt possible après l'ouverture du Pont.



CC14-039

PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19 AVEC VOIES RÉSERVÉES POUR LE TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU QUE le parachèvement de l'autoroute 19 (A19) avec des voies réservées pour le transport collectif n'apparaît pas au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 déposé par le gouvernement du Québec le 4 juin 2014 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec avait pris l'engagement de réaliser le parachèvement de l'autoroute A19 avec voies réservées au transport collectif, entre l'autoroute A440 à Laval et l'autoroute A640 à Bois-des-Filion ;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010 ;

ATTENDU QUE le début des travaux était prévu pour 2016 ;

ATTENDU QUE cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2014, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles ;

ATTENDU QUE ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne Nord de Montréal depuis maintenant 40 ans ;

ATTENDU QUE ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection ;

ATTENDU QUE ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne Nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne Nord et Laval ;

ATTENDU QUE ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne Nord, ainsi que de la Conférence régionale des élus des Laurentides ;

ATTENDU QUE ce projet est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté ;

ATTENDU QUE ce projet fait partie de la planification de l'Agence métropolitaine de transport en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion ;

ATTENDU QUE l'étude d'impact environnemental du projet de parachèvement de l'autoroute 19 est déjà déposée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit tenir compte de la position des élus de la Communauté dans l'établissement des projets de transport prioritaires pour le Grand Montréal ;



CC14-039
suite

PROPOSÉ PAR : M. Paul Larocque

APPUYÉ PAR : M. Marc Demers

Il est résolu

De demander au gouvernement du Québec d'inclure au Plan québécois des infrastructures le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour le transport collectif et de respecter l'échéancier de 2016 pour le début des travaux.

Documents déposés

- Procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 10 avril et le 8 mai 2014.
 - Liste des contrats au 30 mai 2014.
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 40.

Les résolutions numéros CC14-031 à CC14-039 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Gilles Deguire, M. Gilbert Dumas, M. Normand Dyotte et M. Paul Leduc ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.



ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 12 juin 2014

Période de questions des citoyens

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Bruce Walker, STOP

L'assainissement de l'air